



LISTE DES PIÈCES POUR UNE MISE EN SOMMEIL OU POUR UNE REPRISE D'ACTIVITÉ APRÈS UNE MISE EN SOMMEIL

- 2 exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale
- 1 exemplaire du journal d'annonces légales ou copie de la demande de publication comportant le nom du journal et la date de parution
- 1 extrait K bis de moins de 3 mois (à jour des formalités)
- Carte d'immatriculation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- 2 copies de la carte d'identité ou passeport en cours de validité + original
- Si mandataire : 2 pouvoirs + 2 copies de la pièce d'identité + original

N.B. : Vous munir de vos copies

FRAIS

- CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT :
 - REGISSEUR DES RECETTES DU TGI DE FORT DE FRANCE.....
- (En cas de paiement en espèces, se munir de la somme exacte)

CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES - REPERTOIRE DES METIERS

Réception du public : du lundi au vendredi de 8h à 12h sauf le jeudi